

Appel à manifestation d'intérêt 01- 2025
au titre de la fiche action 1.1.7 du
Programme REUNION
FEDER-FSE + 2021-2027
« Programme de recherche structurant »

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :
23/06/2025

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
22/08/2025 à 12h (heure locale)

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des
fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :
<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement de la recherche et de l'innovation fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant, des freins au développement de la dynamique de la recherche et de de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Les documents programmatiques de la Réunion convergent vers la nécessité d'une plus grande résilience du territoire pour faire face aux défis environnementaux, climatiques, alimentaires, sociaux-culturels.

La Nouvelle Economie adoptée par le Conseil régional en décembre 2022 pose l'objectif d'une économie de la connaissance permettant de trouver des réponses face à ces défis.

Au titre des feuilles de route de la S3, dénommée S5, certaines en ce qu'elles adressent des objectifs de développements cruciaux pour la Réunion notamment en matière de souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique, se traduisent par la signature de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec des organismes de recherche publics :

1. L'ambition de ces COMP est de pouvoir engager de façon pérenne ces organismes dans une démarche de recherche sur les thématiques de la S3 sur des enjeux prioritaires dans des domaines ciblés (économie verte, systèmes énergétiques en Zone non interconnectée, santé, agro-produits, alimentation durable ...),
2. De s'assurer que ces opérateurs investissent durablement à La Réunion dans les capacités de recherche et d'innovation pour en augmenter son potentiel en identifiant l'ensemble des moyens (humains et financiers) qu'ils viendront mettre à profit de ces thématiques essentielles au développement du territoire en précisant les moyens propres (hors subventions) qu'ils investissent ;
3. De favoriser à travers ces COMP une contractualisation pluriannuelle plus propice à la recherche qui s'inscrit par nature dans un temps long

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

A/ Objectifs et périmètre

L'objectif de cet AMI est de promouvoir l'émergence de Programmes de recherche structurant permettant de contractualiser, sur la période du PO FEDER 21-27 les projets s'inscrivant dans la S3 et moyens déployés localement par les organismes de recherche publics pour mieux répondre aux enjeux locaux identifiés dans les feuilles de route de la S3, dénommée S5.

B/ Descriptif technique

Cet AMI vise à accompagner les établissements publics et scientifiques dans leurs programmes de recherche structurant pour le territoire portant sur les 4 thématiques ci-dessous et déclinant la S3, dénommée S5, via un contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui devra être signé avec la Région, dans les domaines suivants. :

Thématique 1 : Agro-produits, extraits naturels tropicaux et plus globalement l'alimentation durable (économie verte)

A titre d'exemple, les projets proposés pourront concerner :

- les transitions agroécologiques et énergétiques ayant pour objectif de renforcer la durabilité notamment à travers l'économie circulaire ;
- l'étude des systèmes alimentaires durables permettant de tendre vers la souveraineté alimentaire ;
- la connaissance, la valorisation, la conservation des agro-produits et extraits tropicaux tels que les fruits tropicaux, les plantes aromatiques ou encore le miel ;
- l'étude de l'alimentation y compris dans sa dimension culturelle et sociale ;

Thématique 2 : Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoire isolé (Systèmes énergétiques en ZNI)

Thématique 3 : Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale

Thématique 4 : Santé durable des populations vulnérables (santé)

A titre d'exemple, les projets proposés pourront concerner :

- la mise en place d'approche intégrée en matière de santé (végétale, humaine, animale) ;
- la mise au point de technique d'insecte stérile (TIS) ;
- le développement d'approches innovantes en matière de thérapie contre le cancer ;
- la mise en place d'approche en régénération et cicatrisation tissulaire ;

Les résultats visés sont notamment l'accroissement du nombre de chercheurs-ses, collaborant localement et internationalement sur ces thématiques et à moyen terme générant des productions scientifiques à forte portée pour le territoire.

Les projets et moyens qui seront mis en œuvre dans le cadre de ces programmes pluriannuels ne pourront pas être éligibles aux différents AMI qui porteront sur les thématiques ou les sous-thématiques contractualisés dans ces programmes et qui seront déployés par ailleurs.

Les moyens propres de l'organisme de recherche public doivent être négociés, si possible, au niveau du COMP : ils doivent être identifiés clairement, par postes de dépense, comme apport par le porteur lors du dépôt de son dossier, puis seront à tracer tout au long du projet.

Le présent AMI concerne les programmes de recherche intégrés dans un COMP "recherche" signé avec la Région.

MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A/ Types de bénéficiaires

- Organismes de recherche publics

B/ Critères d'analyse et de sélection des projets

Le demandeur devra disposer d'une convention d'objectifs et de moyens (COMP) signée avec la Région.

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche Action 1.1.7 « programme de recherche structurant » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

| Principes de sélection | | Notation | Pièce justificative requise |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet | Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ? | - Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2 | Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget des année N à N+2 2. Le plan de financement de l'opération |
| | Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations dans le cadre de partenariat avec la puissance publique ? | Non : 0 Oui : 10 | Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif. |
| Contribution climat / développement durable | Impact à moyen terme sur le développement durable | Non : 0 * Oui : 15 | Formulaire de demande |
| Contribution du projet à l'augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique | Augmentation du nombre de chercheurs locaux sur la thématique de plus de 10% | Oui : 10 Non : 0 | Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus) |
| Intégration dans l'éco-système de la R&I | Coordination et mutualisation avec les acteurs de la RDI | Convention OM P (ou projet de CV) : 10 Pas de convention : 0* | Convention d'objectifs, de moyens et de performance signée avec la Région |
| | Contrats avec d'autres partenaires | Oui : 5 Non : | Le (ou les) contrat (s) , ou projet de contrat et lettre d'intention |
| Excellence de la recherche et transversalité | Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante | Oui : 5 Non : 0 | Formulaire de demande |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| | Augmentation du nombre de publications de niveau A sur les thématiques concernées de plus de 10% | Oui : 5 Non : 0 | Formulaire de demande (prévisionnel) |
| Moyens propres mis en œuvre pour la réalisation du projet | Part des moyens propres apportés | Pas de moyens propres : 0* Jusqu'à 20% : 5 De 21% à 30% : 10 De 31% à 50% : 20 Plus de 50% : 30 | Formulaire de demande |

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.
Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

C/ Modalités techniques et financières

Les modalités techniques et financières applicables au titre du présent AMI sont décrites dans la Fiche Action 1.1.7 « programme de recherche structurant ».

Les projets présentés devront couvrir, au minimum, la période 2023 -2026.

D/ Procédure de sélection

- Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection et de la grille d'analyse et de notation de la fiche action 1.1.7. Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER ».

Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'Autorité de Gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'Autorité de Gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'Autorité de Gestion.

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.7** « programme de recherche structurant ». Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées.

Outre les dépenses pour lesquels une subvention est sollicitée, il est attendu que les coûts du projet pris en charge sur les fonds propres du soumissionnaire soient intégrés par poste de dépense et en particulier les coûts de personnel.

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

Pour toute difficulté d'ordre technique, dans la saisie du dossier de demande de subvention, le porteur de projet doit se rapprocher du point de contact ci-dessous.

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de ne pas attendre la date limite d'envoi des propositions pour débiter (ou finaliser) leur demande. L'Autorité de Gestion ne sera pas tenue responsable de toute difficulté technique sauf indisponibilité temporelle avérée.

Pour rappel, une « Fiche procédure – création de compte », ainsi que des informations sur le programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027, sont disponibles sur le site de la Région Réunion, au lien suivant : <https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/votre-projet-feder-2021-2027>

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 22 août 2025 à 12h00 (heure locale).

Contacts :

Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)

Centre d'Affaires CADJEE – Bâtiment B 4^{ème} étage

Tel : 0262 48 71 46 ou 02.62.30.87.48